

REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE À RADIO FRANCE

NON !

La Direction affirme depuis des mois qu'elle veut appliquer de « nouvelles modalités » qui encadreront les mouvements de grève au sein de Radio France.

En fait d'aménagement, il s'agit d'une remise en cause pure et simple des modalités antérieures, pour faire en sorte qu'à Radio France aussi, « **désormais, quand il y aura une grève, personne ne s'en aperçoive** ».*

La Direction convie donc les organisations syndicales à une réunion de « présentation » où elle va annoncer ses décisions unilatérales !

Il n'est pas question pour les organisations syndicales de se rendre à cette réunion qui a comme seul objectif de nous informer de ces modifications inacceptables !

La remise en cause du droit de grève ne sera jamais négociée par les syndicats.

Le contexte actuel nécessite toutes nos ressources d'expression et de contestation. L'intersyndicale ne cautionnera pas par sa présence à cette réunion les décisions unilatérales de la direction !

Paris, le 7 juillet 2008

* Nicolas Sarkozy, samedi 5 juillet, maison de la Mutualité.